



ANALYSE

2018/20

Panique dans nos forêts

Panique dans nos forêts. Le dernier thriller forestier.

Plus personne ne peut l'ignorer à moins d'avoir vécu dans une grotte et éteint son smartphone ces deux derniers mois, depuis le 13 septembre un communiqué de l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) confirme officiellement que la Belgique est touchée par la peste porcine africaineⁱ. Enfin, pas toute la Belgique, mais une zone précise de Lorraine gaumaise. Et contrairement à ce qu'on pourrait croire à la lecture du nom du virus, ce ne sont pas nos cochons mais nos sangliers qui sont actuellement touchés. Qui plus est, il ne s'agit pas d'une zoonose. La peste porcine ne se transmet en effet pas à l'homme.

Mais alors pourquoi en parle-t-on autant ? Avant tout, c'est la virulence de cette maladie qui retient l'attention. Le virus est, en effet, létal à 100%. En outre, si à l'heure actuelle, seuls les sangliers sont touchés, l'épidémie peut très facilement atteindre les porcs en se collant sous les bottes d'un forestier, sous les pneus du 4X4 d'un chasseur ou dans la semelle des bottines d'un simple marcheur. Mais, par-dessus tout, le virus reste actif plusieurs années, ce qui le rend plus effrayant encore. Dès lors, que faire ? Comment venir à bout de cette menace ? Mais surtout, comment composer avec la peur qu'elle génère ?

Laissez-les un peu tranquilles...

Face au potentiel destructeur de cette peste porcine africaine, c'est l'affolement qui domine. Si le virus peut détruire pour longtemps une faune on ne peut plus symbolique de nos forêts du Sud du pays, elle est surtout capable de décimer l'ensemble du cheptel de porcs élevés dans la région où elle sévit. Par ricochet, c'est donc l'ensemble des activités humaines liées à cet élevage qui est menacé. L'heure est donc grave.

Heureusement, ce virus possède un point faible, il ne se propage que par contact. Il n'est pas transmissible par l'air comme pouvait l'être la tristement célèbre grippe A(H1N1)ⁱⁱ. La première action à poser devait donc être de tout faire pour empêcher les sangliers infectés de voyager.

C'est ainsi que dès l'annonce de la présence du virus dans les forêts de la commune d'Étalle, nos autorités ont délimité, sous les conseils des experts envoyés par l'Union européenne, une zone de 63.000 ha autour des premiers cas avérés de peste porcine africaine dans laquelle, jusqu'à nouvel ordre, il sera interdit de chasser, de se promener et d'exploiter le bois.

L'idée sous-jacente à la mise sous cloche de cette vaste zone forestière est de laisser le plus tranquille possible les sangliers vivant à proximité des premiers foyers afin qu'ils ne voyagent pas et ne propagent pas davantage le virus. Une fois cette mise en quarantaine effective, il sera temps, progressivement, à mesure des cadavres de sangliers retrouvés, de délimiter précisément une zone plus restreinte au sein de laquelle sévit effectivement la maladieⁱⁱⁱ

Par la suite, selon Gwenaëlle Martin, chargée de mission politique de la Fugea^{iv}, l'armée devrait envoyer ses snipers afin d'éliminer silencieusement tous les sangliers de cette région sans créer de mouvement de panique au sein des sangliers porteurs et étendre davantage l'épidémie^v.

Or, cette annonce a été démentie par les ministres compétents^{vi}, qui se sont empressés de préciser que rien n'a été décidé à ce niveau, montrant de ce fait même qu'ils ne semblent pas pressés de s'attaquer aux sources de l'épidémie. Le seul mot d'ordre actuellement est de laisser aussi tranquilles que possible ces sangliers porteurs du virus et de laisser inviolée la zone infectée. Et cela même si les scolytes sont en train de réduire en poussière les exploitations forestières des environs.

Pourquoi laisser vivre des sangliers condamnés à mourir et tuer des porcs pleins de vie ?

L'histoire pourrait en rester là. Une zone forestière mise en quarantaine pendant deux ans, des forestiers privés de revenu que la région se doit de dédommager le temps de la levée de l'interdiction d'exploiter et des chasseurs de la région frustrés de ne pas pouvoir assouvir leur passion mais qui restent, malgré tout, compréhensifs^{vii}.

Mais voilà, c'était sans compter le coup de théâtre venu tout droit du ministère fédéral de l'agriculture. Alors que le mot d'ordre était de laisser tranquilles les sangliers de la région, le ministre Ducarme a pris la décision de faire abattre l'ensemble des porcs élevés dans cette zone de 63.000 ha. Porcs bio, porcelets, porcs plein air ou confinés, aucune exception n'était prévue. Résultat : les 4000 porcs de cette région ont dû être tués dans les cinq jours suivant la publication de l'arrêté au Moniteur belge.^{viii}

Selon l'arrêté pris par le ministre Ducarme et la communication qu'il en a fait dans les médias, l'objectif était de prévenir la propagation de la maladie aux porcs d'élevage : « Considérant que la peste porcine africaine a été de façon inattendue dans la faune sauvage et présente de ce fait un risque grave de contamination des porcs détenus, le présent arrêté a pour objectif d'empêcher de manière urgente l'introduction et la propagation de la peste porcine africaine dans les exploitations porcines belges. »^{ix}

Ainsi, pour éviter que la peste ne tue nos porcs et entraîne ainsi la faillite de toute la filière, nos autorités ont fait abattre ces bêtes et entraîné la suppression de tous les revenus de la filière dans la région pendant deux ans. Vous avez dit paradoxal ?

En réalité, derrière ce non-sens apparent, siégeait un principe fondateur de l'action des pouvoirs publics dans ce genre de circonstances, le principe de précaution. C'est du moins, l'argumentaire utilisé par le ministre fédéral de l'agriculture dans sa communication autour de cet ordre d'abattage aveugle.

Éviter la propagation de ce virus foudroyant à d'autres régions. L'intention est louable et même nécessaire. Pourtant, en l'état, les élevages de porcs de la région, qui, tous, étaient sains, ne présentaient pas intrinsèquement ce risque. Ces porcs ne sont pas en liberté et ne peuvent donc transmettre le virus à d'autres régions sans intervention de l'homme.

Malgré tout, même si on avait trouvé une autre solution capable de préserver la vie de ces cochons, leur faire terminer leur cycle d'engraissement aurait été tout bonnement impossible. En effet, dans les circonstances actuelles, personne n'aurait acheté de porcs originaires de la zone infestée. D'ailleurs, ceux qui ont essayé avant l'ordre d'abattage s'y sont cassé les dents^x.

Ainsi, aucun éleveur n'aurait continué à investir dans l'alimentation de ses cochons s'il n'avait aucune chance de les vendre par la suite. « Ça n'a pas de sens de les nourrir pour ne pas pouvoir les écouler », témoignait, à ce propos, le secrétaire général de la FWA.^{xi} En tout état de cause, le résultat aurait donc été le même. Ces éleveurs auraient dû recourir, la mort dans l'âme, à l'euthanasie généralisée de leur cheptel.

Et ce froid calcul économique est certainement à l'origine de la si bonne réception de ce principe de précaution, tant au niveau de la Région Wallonne que des syndicats agricoles réunis au sein de l'Agrofront et des autorités européennes qui financent même 50% des frais d'abattage. « Les autorités belges ont pris la bonne décision d'abattre les animaux sains dans la zone affectée, pour éviter que la maladie touche les élevages sains », a ainsi déclaré une porte-parole de l'exécutif européen^{xii}.

La peur peut-elle être bonne conseillère ?

Si la majorité des autorités en la matière se sont montrées satisfaites de la décision du ministre Ducarme, les agriculteurs touchés, eux, n'admettent pas le fait d'avoir dû faire abattre l'ensemble de leur cheptel alors que les sangliers infestés sont laissés le plus tranquille possible et que les modalités de leur destruction ne sont même pas encore arrêtées.

Par ailleurs, ce que les éleveurs regrettent fermement, c'est la précipitation et donc l'apparente panique dans laquelle s'est inscrit cet ordre d'abattage conduisant à une absence totale de concertation avec le milieu agricole. Car, en réalité, la promptitude de cette décision ne s'appuyait sur aucune nécessité scientifique mais bien sur un prescrit économique, ce qui d'ordinaire, est nettement moins bien admis par la population. « C'est tout un dispositif économique qui est derrière et qui rend cette disproportion et ces inégalités. Et c'est ça qui est choquant pour moi. » Témoignait ainsi une éleveuse touchée par la mesure fédérale.^{xiii}

Le principe de précaution est d'ailleurs, par essence, utilisé quand on ne peut trouver de mesure rationnelle face à un risque potentiel. Si cette mise à mort globale et aveugle de l'ensemble des porcs de la région était devenue à ce point inévitable, ce n'est pas par rigueur scientifique mais par besoin de satisfaire l'absurde irrationalité des marchés.

Car n'oublions pas que les marchés alimentaires, comme l'économie en général, fonctionnent intégralement sur la confiance. Si je vous donne un billet de 100 euros, vous le prenez uniquement parce que vous avez confiance dans le système monétaire alors qu'en soi, la valeur du billet ne dépasse pas celle d'un bout de papier.^{xiv}

Dès lors, en prenant, en urgence, la décision de faire abattre 4000 porcs et de supprimer le revenu d'une soixantaine de familles d'éleveurs pendant plusieurs années, notre ministre fédéral voulait par-dessus tout montrer qu'il maîtrisait la situation afin de rassurer les marchés !

Les porcs abattus étaient propres à la consommation, mais ordre a pourtant été donné de brûler les carcasses. Tout cela n'avait que pour objectif d'éradiquer l'élevage dans la région infestée et montrer au monde entier que l'élevage belge, dorénavant, était de toute manière sain puisque situé en dehors de la zone dangereuse.

Pourtant, cela n'a pas suffi. La Chine, accueillant 6% de nos exportations de porcs a fermé ses frontières aux cochonnailles made in Belgium^{xv}. Et ce, alors que l'Empire du Milieu doit lui-même faire face à cette même peste porcine africaine.

Rien dans tout cela n'est donc rationnel, ni scientifique. Tout comme cela a été maintes fois mis en évidence après la crise de 2008, les marchés, malgré les règles et lois économiques qui sont censées les diriger, restent dramatiquement émotionnels et irrationnels.

Or, de cela, nos autorités sont conscientes. Elles savent l'absurdité du sacrifice de ces 4000 porcs et l'admettent volontiers. Car tout cela ne suffira pas. Ce n'est, en réalité, qu'un argument parmi d'autres mis au service des émissaires du gouvernement qui iront tenter de négocier la levée de l'interdiction d'exportation qui pèse sur l'ensemble du secteur porcin belge.

Derrière ce sacro-saint principe de précaution affichant une rigueur scientifique discutabile se cache donc la tentative d'apporter un semblant de rationalisation à la peur dans laquelle se jettent si facilement les marchés internationaux. Une raison de plus pour que l'ACRF-Femmes en milieu rural, en fervent défenseur des consommateurs, continue de lutter pour...promouvoir un circuit moins mondialisé, plus court, où les arguments rationnels et les efforts pédagogiques auront au moins autant d'effet que l'abattage de masse aveugle. Car en agriculture comme ailleurs, la peur est rarement bonne conseillère.



Avec le soutien de



Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet www.acrf.be

L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Merci !

ⁱ <http://afsca.be/professionnels/publications/presse/2018/2018-09-13.asp>, site consulté le 21 octobre 2018.

ⁱⁱ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Grippe_A_\(H1N1\)_de_2009](https://fr.wikipedia.org/wiki/Grippe_A_(H1N1)_de_2009), site consulté le 21 octobre 2018.

ⁱⁱⁱ Informations obtenues lors du Collège des Producteurs auprès de l'administration wallonne, le 25 septembre 2018. La Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEА) est un syndicat agricole et un mouvement paysan qui développe et soutient une agriculture durable multifonctionnelle.

http://fugea.be/wp_fugea/, site consulté le 21 octobre 2018.

^{iv} La Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEА) est un syndicat agricole et un mouvement paysan qui développe et soutient une agriculture durable multifonctionnelle.

http://fugea.be/wp_fugea/, site consulté le 21 octobre 2018.

^v <http://lalibre.be/actu/belgique/l-abattage-des-porcs-debutera-dans-les-jours-a-venir-des-snipers-de-l-armee-pour-tuer-les-sangliers-5bab4e8ccd70a16d810eada1>, site consulté le 21 octobre 2018.

^{vi} « Ce n'est pas du ressort du ministre et il n'en a jamais été question » a tenu à préciser le cabinet Ducarme. »

<http://lalibre.be/actu/belgique/l-abattage-des-porcs-debutera-dans-les-jours-a-venir-des-snipers-de-l-armee-pour-tuer-les-sangliers-5bab4e8ccd70a16d810eada1>, site consulté le 21 octobre 2018.

^{vii} Les chasseurs collaboreront avec les autorités, « il en va de l'intérêt général et de l'intérêt de chaque chasseur », témoigne ainsi Benoît Petit, président du Royal Saint-Hubert Club de Belgique. https://rtbf.be/info/societe/detail_peste-porcine-la-reduction-du-perimetre-de-securite-un-enjeu-majeur?id=10027737, site consulté le 21 octobre 2018.

^{viii} <http://lalibre.be/actu/belgique/peste-porcine-voici-l-arrete-ministeriel-d-ordre-d-abattage-des-porcs-5bace4bacd70a16d8114ce54>, site consulté le 21 octobre 2018.

^{ix} <http://afsca.be/ppa/mesures/legislation/>, site consulté le 21 octobre 2018.

^x Informations obtenues lors du Collège des Producteurs auprès de l'administration wallonne, le 25 septembre 2018.

^{xi} <http://fwa.be>, site consulté le 21 octobre 2018.

^{xii} <http://lalibre.be/actu/belgique/peste-porcine-africaine-la-commission-europeenne-salue-la-decision-belge-d-abattages-preventifs-malgre-la-stupefaction-des-eleveurs-5ba8b982cd70a16d8104c5af>, site consulté le 21 octobre 2018.

^{xiii} <http://lalibre.be/actu/belgique/peste-porcine-africaine-la-commission-europeenne-salue-la-decision-belge-d-abattages-preventifs-malgre-la-stupefaction-des-eleveurs-5ba8b982cd70a16d8104c5af>, site consulté le 21 octobre 2018.

^{xiv} <http://lalibre.be/debats/opinions/tous-ces-porcs-abattus-a-cause-d-une-check-list-vide-de-sens-5bae398bcd70a16d811a07bc>, site consulté le 21 octobre 2018.

^{xv} Informations obtenues lors du Collège des Producteurs auprès de l'administration wallonne, le 25 septembre 2018.